

APPEL À CANDIDATURE

Cahier des charges C.D.C

Ateliers-boutiques ou lieu d'exposition

**Date de limite de réception des offres : Le mercredi 30 octobre 2024 avant
16h00**

SPL AMETARRA Adresse : Citadelle Miollis – Bd Danielle Casanova
20000 Ajaccio

Courriel : citadelle-ajaccio@ametarra.fr

Table des matières

CHAPITRE 1 - CONTEXTE	3
CHAPITRE 2 - CONNAISSANCE DES LIEUX ET DES EQUIPEMENTS	4
1 - Informations générales.....	4
2- Livraisons.....	4
3- Le lauréat disposera de l'espace suivant :	4
4- Visite de site	4
CHAPITRE 3 – DESCRIPTION DU CAHIER DES CHARGES	5
1- Qui est concerné par cet appel à candidature ?	5
2- Conditions d'installation	5
3- Contraintes imposées.....	5
4- Comment faire pour candidater ?	6
CHAPITRE 4 – JUGEMENT DES CANDIDATURES ET ATTRIBUTION DU BAIL PRECAIRE	6
1– Jugement des candidatures	6
2– Date d'entrée dans les locaux	7
3– Durée du bail.....	7
4- Tarification.....	7
CHAPITRE 5 –CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES CANDIDATURES	8
1– Transmission sous support papier	8
2– Transmission par voie électronique	8

CHAPITRE 1 - CONTEXTE

Acquise par la Ville d'Ajaccio en 2019, la Citadelle Miollis, dont la première pierre a été posée en 1492 et qui n'a depuis cessé de se transformer, fait aujourd'hui l'objet d'un projet ambitieux et inédit d'aménagement, de valorisation et d'ouverture pour devenir un nouveau quartier ajaccien en plein cœur du centre-ville.

Ouverte au public depuis le 4 juillet 2021, elle constitue désormais un nouveau morceau de ville, ouvert sur le centre-ville et se raconte à travers de multiples témoignages et regards artistiques qui donnent lieu à des actions et manifestations culturelles.

Hé viva est le nom de cette démarche unique en Corse mais pas seulement car les autres tiers lieux qui sont ouverts au public le sont en amont de la phase projet. La citadelle d'Ajaccio restera ouverte pendant toute la phase chantier qui servira de support pour raconter sa transformation.

Dans le cadre de ce projet d'activation culturelle, artistique, économique et social, qui s'inscrit dans une démarche d'urbanisme transitoire, certains espaces de la citadelle sont ouverts au public et animés.

La citadelle a accueilli depuis le début de l'année 2024 jusqu'au 4 octobre 2024 plus de 437 687 personnes.

Dans le cadre de cette activation culturelle, artistique et économique, la SPL Ametarra et son équipe projet ont, dès 2022, mis en œuvre d'ateliers-boutiques dédiés aux artisans locaux au cœur de la citadelle. Situés dans les rez-de chaussé de l'ancien bâtiment des canoniers, la SPL Ametarra a lancé des travaux de remise aux normes électriques et de rafraîchissement des espaces afin de libérer au total 4 locaux pour les boutiques-ateliers.

L'objectif étant de proposer une activité commerciale, artistique et artisanale au sein du site, de mettre en valeur l'artisanat local et d'offrir la possibilité d'un espace de vente et de travail en plein centre-ville à des artisans corses.

Dans la continuité de cette démarche et afin d'enrichir et diversifier l'offre, la SPL Ametarra lance un appel à candidature pour l'ouverture de deux ateliers-boutiques ou d'un lieu d'exposition dans l'enceinte de la Citadelle à compter du mois de décembre 2024 jusqu'au 31 octobre 2025.

CHAPITRE 2 - CONNAISSANCE DES LIEUX ET DES EQUIPEMENTS

1 - Informations générales

Adresse : Citadelle MIOLLIS, 1, Bd Danièle Casanova, 20000 Ajaccio.

La citadelle est ouverte du lundi au dimanche de 9h00 à 18h00 l'hiver, de 9h00 à 19h00 au printemps et à l'automne et de 9h00 à minuit en haute saison de juin à septembre.

Lors d'événements particuliers (concerts, expositions, nocturnes, manifestations culturelles et artistiques, etc.), la citadelle peut rester ouverte jusqu'à minuit au plus tard.

Son accès est libre et gratuit pour tous les publics. L'entrée et la sortie s'effectuent par l'entrée principale, Bd Danièle Casanova.

2- Livraisons

Les livraisons et l'approvisionnement s'effectueront par l'entrée principale avant 10h du matin. En dehors de ces créneaux de livraison, il n'est pas autorisé d'entrer dans la citadelle avec un véhicule.

3- Le lauréat disposera de l'espace suivant :

Situé au cœur de la Citadelle Miollis et au niveau de la place basse, chaque local est vide, brut et non meublé.

Ils mesurent tous les deux 33 m² il est possible de proposer un projet sur un seul espace (33 m²) ou sur les deux (66 m²).

4- Visite de site

Avant la remise de leurs candidatures, les candidats doivent effectuer une visite de site afin d'apprécier les espaces mis à disposition et la situation au sein du site.

Cette visite est obligatoire et sera assurée par la SPL AMETARRA sur rendez-vous entre le 10 et le 16 octobre.

CONTACT :

Ludivine DEFRANCHI ludivine.defranchi@ametarra.fr

TEL : 06 80 95 64 22

Citadelle Miollis Boulevard Danielle Casanova 20000 Ajaccio

CHAPITRE 3 – DESCRIPTION DU CAHIER DES CHARGES

1- Qui est concerné par cet appel à candidature ?

Il s'agit ici d'un appel à candidature assez ouvert pouvant toucher des artisans, des créateurs, des artistes, des associations...

Il s'agira bien de produire et de fabriquer sur place ou d'exposer sur place.

2- Conditions d'installation

Les locaux sont loués bruts, vides de tout mobilier ou équipement.

Chaque salle a son entrée indépendante et donne sur une place ouverte au public et animée grâce à la guinguette et à la présence de 3 boutiques d'artisans, d'un atelier de couture et d'un lieu d'exposition.

Il existe également une porte entre les deux locaux proposés à la location permettant si besoin la jonction.

L'électricité fera l'objet d'une refacturation par le bailleur (la SPL Ametarra)

La Citadelle est équipée d'un seul bloc sanitaire (WC PMR) pour le site et utilisable par les 5 boutiques et la guinguette.

3- Contraintes imposées

- Ouverture des boutiques : L'objectif de la démarche engagée par la SPL Ametarra est de développer une activité artistique, commerciale ou « muséale » dans le site historique de la Citadelle d'Ajaccio.
Le lauréat installé sur place devra s'engager à ouvrir son atelier boutique de façon régulière au moins 6 jours/semaine et à minima de 10h à 18h pendant et hors période estivale. Une fermeture d'un mois en période hivernale (janvier – février) sera autorisée en dehors des vacances scolaires.
- Affichage extérieur : dans un souci de cohérence et d'animation structurée, les utilisateurs des espaces devront respecter une charte d'animation, d'occupation et de décoration des espaces extérieurs.
- Travaux : l'occupant pourra effectuer des travaux légers dans son local. Ces travaux devront faire l'objet d'une demande préalable à la SPL Ametarra et seront soumis à autorisation.
- Intégration au projet : Situé dans les murs de la citadelle, l'occupant intègre le projet d'ensemble "Hè viva".

Pour cela, la structure exploitante devra répondre aux critères suivants :

- Proposer une note à la SPL Ametarra en cas de modification de tarification ou d'activité.

- Assurer un accueil chaleureux et convivial au public de la citadelle.
 - Participer au rayonnement de la citadelle et à son ouverture locale en développant une clientèle extérieure.
 - Créer des liens et des synergies en résonance avec la programmation culturelle de la citadelle.
 - S'adapter aux contraintes qui sont celles d'un lieu public et de la citadelle : horaires, respect du règlement, des équipes gestionnaires.
- Fermeture du site : L'exploitant pourra être ponctuellement contraint à la fermeture à la suite d'une demande de la SPL Ametarra en fonction des différentes phases de travaux qui ont démarré en septembre 2023. La SPL Ametarra informera en amont l'exploitant de ces dates de fermeture.

4- Comment faire pour candidater ?

Les artistes, artisans et producteurs se positionnent en remplissant le bulletin « réponse à l'appel à manifestation d'intérêt » ci-joint.

Ils fournissent :

- Un Kbis
- Une pièce d'identité valide
- Un CV et une note de présentation de son activité
- Une attestation d'assurance civile professionnelle
- Des plaquettes et/ou photos des productions et/ou tout document permettant de comprendre, visualiser et estimer leurs savoir-faire et compétences
- Une lettre de motivation circonstanciée à être présent au sein de la citadelle
- Une situation comptable et/ou un prévisionnel d'activité sur l'année
- Une présentation de l'aménagement du local pressenti

Les candidatures seront étudiées et instruites par la SPL Ametarra qui les soumettra à un jury spécialement composé pour l'opération.

Les candidatures devront impérativement parvenir à la SPL Ametarra avant le mercredi 30 octobre 2024 à 16h00

CHAPITRE 4 – JUGEMENT DES CANDIDATURES ET ATTRIBUTION DU BAIL PRECAIRE

1- Jugement des candidatures

Tout dossier reçu après cette date et heure ne sera pas pris en considération.

Les candidatures seront sélectionnées au regard des critères objectifs suivants :

- Avoir une activité artisanale de production/fabrication dument immatriculée au Répertoire des métiers ou avoir un projet d'activité artisanale/ou autre en phase d'immatriculation au Répertoire des métiers.
- La qualité du savoir-faire, mais aussi la rareté de l'activité et les éventuels prix, labels ou distinctions obtenus.
- La capacité à transmettre le savoir-faire et à accueillir les publics.
- Formation et expérience professionnelle du candidat.
- Intérêt et viabilité économique du projet (processus de fabrication, caractère innovant, chiffre d'affaires réalisé, compte de résultat prévisionnel...).
- Capacité du candidat à supporter le niveau de redevances d'occupation.
- Ne pas être (ou en voie de l'être) en liquidation judiciaire ou en redressement judiciaire à la date du dépôt du dossier de candidature.

La SPL AMETARRA, accompagné de la ville d'Ajaccio sélectionnera le lauréat.

2- Date d'entrée dans les locaux

La période d'installation se fera entre le 15 novembre et le 31 novembre pour une ouverture le 1^{er} décembre.

Le versement du loyer sera engagé à partir du mois de décembre.

3- Durée du bail

Dans la démarche globale d'activation culturelle de la Citadelle Miollis, les espaces sont loués sous la forme de baux précaires établis sur une courte durée. Il s'agit ici d'un bail de 11 mois allant de décembre 2024 à octobre 2025. La place basse entrant en travaux fin 2025, le périmètre ne sera plus accessible au public. Le déménagement des boutiques se fera les 15 premiers jours du mois de novembre 2025.

4- Tarification

Local n°1 : 430 € (Quatre cent trente euros) par mois pour 33 m²

Local n°2 : 430 € (Quatre cent trente euros) par mois pour 33 m²

Local n°1+ n°2 : 860 € (huit cent soixante euros) par mois pour 66 m²

CHAPITRE 5 –CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES CANDIDATURES

1– Transmission sous support papier

Les candidatures pourront être remises par courrier ou en main propre directement à la SPL Ametarra :

Citadelle Miollis Boulevard Danielle Casanova 20000 Ajaccio

Entre 9h00 - 12h00 et 14h00 – 17H00

L'enveloppe devra indiquer clairement :

Candidature Ateliers-boutiques ou lieu d'exposition – Citadelle Miollis

La date d'arrivée à la SPL faisant foi.

2– Transmission par voie électronique

Les candidatures pourront être remises par voie électronique à l'adresse électronique suivante :

citadelle-ajaccio@ametarra.fr

N.B : Si vous ne recevez pas d'accusé de réception dans les 4h suivant votre envoi, cela signifie que votre candidature n'a pas été reçue par la SPL AMETARRA. Assurez-vous d'obtenir un accusé de réception.

ANNEXES :

Plan d'implantation :




 Point d'alimentation électrique

 Doutes

 Place Basse

 Bastion Saint Jacques

 Espace ouvert au public

 boutiques/Ateliers à la location

Photos des deux locaux :

Local 1 :



Local 2 :



Extérieur



Formulaire d'inscription
AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERÊT
ATELIERS-BOUTIQUES OU LIEU D'EXPOSITION

Nom de l'entreprise.....

Activité.....

N° de siret.....

N° d'immatriculation.....

Nom du chef d'entreprise.....

Adresse de l'entreprise.....

Code postal..... Ville.....

Tel fixe..... portable.....

Email.....

Site Internet

Réseaux sociaux utilisés pour communiquer.....

.....

.....